



N° 690  
19-04-2003

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

# Appel unitaire, secteur de l'éducation

FSU, SGEN-CFDT, UNSA éduc, FERC-CGT, FAEN

- à développer et étendre les mobilisations en cours
- à un nouveau temps fort avec grève le 6 mai



Graphisme Dominique Larsimon

Retraites, choix de société, paix dans le monde, ...  
**Manifester le 1<sup>er</sup> Mai**

## Quid du plein air - BEP ?

Nous avons demandé à ce que la circulaire ministérielle préparatoire à la rentrée 2003 dise explicitement que devaient être maintenues les heures de plein air en BEP, là où elles existaient et étaient assorties d'un projet validé par le CA. (formulation obtenue du précédent ministère Mélenchon).

La circulaire ne reprend pas cette question.

Dans les académies où ces heures avaient été mises en place de manière volontariste par les recteurs il y a quelques années (Lille et Amiens par exemple) il semble que le plein air en BEP existant soit globalement maintenu là où sa disparition aurait entraîné des suppressions de poste et là où il y avait un projet considéré "pertinent" déposé au CA par les profs d'EPS (1).

Mais tel n'est sans doute pas le cas partout. Nous appelons les collègues des LP concernés à tenir leur secrétariat académique et le national informés des situations. Il faut obtenir que l'attitude positive qui semble être celle des recteurs de Lille et Amiens soit étendue.

Notons enfin que dans bien des cas les heures de plein air sont devenues facultatives quand dans le texte initial elles étaient obligatoires.

**Serge CHABROL**

(1) Il y a donc des projets plein air refusés parce que les conditions (moyens pour se rendre sur les lieux de pratique par ex) autres que péda ne sont pas réunies : c'est profondément injuste.

## QUEBEC

### Effort sur l'EPS

Le 26 février 2003, le ministre de l'Éducation du Québec annonçait l'allongement de 2 h de la durée de formation dans le primaire. Cet allongement profiterait à l'EPS et le ministre fonde cette décision sur des arguments qui sont les nôtres : équilibrer les apprentissages, développer la santé publique en inculquant un mode de vie sain et actif, combattre la sédentarité. Cette mesure coûterait à terme 166,2 millions de dollars auxquels il faudrait ajouter 18 millions par an pour assurer les transports scolaires. 2500 postes d'enseignants seraient créés. Cette décision devrait donner plus de hardiesse à nos propres responsables. Le Premier ministre vient de lancer une campagne pour le développement de l'activité physique chez les 55 ans et plus ; il serait aussi inspiré de la développer chez les jeunes, notamment en décidant d'augmenter l'horaire des lycées scandaleusement maintenu à 2 heures. Ne vaut-il pas mieux prévenir que guérir ?

## Danse au cœur

du 9 au 25 mai

A Chartres, rencontre européennes de Danse à l'école. Cette manifestation réunit, comme chaque année, des milliers d'enfants et d'adolescents. Etape privilégiée d'une année de travail, c'est le moment pour les élèves de présenter leurs chorégraphies et de les évaluer.

Renseignements : Tél. : 02.37.36.42.68.

e-mail : danse.au.cœur@wanadoo.fr



Photo P. Hébert UNSS Copyright

## « ACROSPORT

### De la découverte à l'initiation »

Une cassette éditée et produite par la Fédération Française de Gymnastique propose une vulgarisation qui permet une approche novatrice de la discipline. Son contenu, accessible à un large public met en évidence les principes communs à sa pratique en milieu fédéral et scolaire. Ainsi, de nombreuses pyramides statiques, puis dynamiques respectant une logique d'apprentissage sont présentées et expliquées à travers des consignes techniques et pédagogiques.

Cette cassette est un guide à l'initiation de cette discipline.

**Disponible chez France Promo Gym,  
194 Impasse du Près Murier  
BP 310. Gresy-sur-Aix.  
73103 AIX-LES-BAINS  
Prix : 22 euros (+12% de port)**

## Et pendant ce temps-là

### Cuba

La "justice" cubaine vient de condamner 75 des 78 opposants arrêtés récemment à des peines allant jusqu'à 28 ans de prison, à l'issue de procès expéditifs et à huis clos. Ils sont accusés de complot et d'avoir conspiré avec le représentant des États-Unis à La Havane. Il n'y a pas qu'en Tchétchénie qu'est utilisée la guerre en Irak pour masquer une lourde répression.

### Congo

Des massacres interethniques ont fait près de mille morts le 3 avril dans le nord et l'est du pays.

### Paysans

Les organisations syndicales paysannes manifestent contre les amendes très lourdes qui leur ont été infligées par la communauté européenne pour entente sur le prix de la viande pendant la crise de la vache folle.

### Patrimoine culturel

La collection d'André Breton, chef de file des surréalistes, estimée à 30 millions d'Euros est actuellement vendue aux enchères. Une pétition contre le "dépeçage Breton" a déjà réuni 3500 signatures d'intellectuels.

### Cour des comptes

Celle-ci dénonce la progression des moyens pour l'éducation depuis 1990. Comme par hasard sont dénoncés comme trop coûteux et remis en cause la baisse des effectifs par classe, les options en lycée, les établissements ruraux, etc. Elle fait aussi des propositions : avantage de décentralisation, renforcement du pouvoir des recteurs et des chefs d'établissement, polyvalence des enseignants, ... Autant de vieilles lunes réactionnaires qui ressortent à l'occasion de ce rapport, ... assis sur quelle analyse pédagogique ? Nous y reviendrons.

### Entreprises

34 entreprises françaises sont classées par le magazine "Forbes global" parmi les entreprises les plus performantes au monde en terme de rentabilité. La France se classe ainsi 2<sup>e</sup> derrière les EU et loin devant le Japon. Ecrasées par les charges sociales et pour cela incapables de résister, les entreprises françaises, nous dit-on en permanence ! Surprenant, non ?

### Emploi

Le nombre d'allocataires indemnisés par les ASSEDIC a augmenté de 0,4% en février. Le nombre de chômeurs indemnisés a augmenté de 9,1% en un an.

### Impôts

Malgré la dégradation de la conjoncture, le premier ministre annonce des baisses de la fiscalité et des charges sociales des entreprises. En même temps la fiscalité locale augmente de manière importante.

## Echos des actions en cours

Quelques échos qui seront dépassés lorsque le bulletin arrivera. Ils complètent au jour du 10/04 ce qui a été mis sur le site depuis fin mars, s'y rajouteront les infos qui parviendront au SNEP national et que nous nous efforcerons de relayer sur le site (rubrique actualité).

### Montpellier

L'action se développe, grèves, débats dans les établissements avec parents, manifestations, ...

De nombreux établissements sont en lutte, dont beaucoup en grève reconductible : 29 établissements en grève le 4, 55 le 7, 86 le 9 ! Dans les différents départements sont organisées des manifestations, avec un temps fort de grève et manifestations le 11/04

### Poitiers

Après la mobilisation importante de fin mars – début avril (chiffres rectoraux : 40 établissements de 2ème degré en grève (Vienne et Charente + 2 dans le 79) dont 20 à 65% de grévistes), la quasi-totalité des établissements a suspendu le mouvement. Mais est en débat la proposition d'une action le 11 (jour de la sortie) ou le 28 (jour de la rentrée).

### Rouen

Seine maritime : Le mardi 8/04, action départementale, près de 700 manifestants ont bloqué le péage du pont de Tancarville et distribué des tracts. Est proposée la reprise de la grève dès le retour des vacances. Un point d'info est prévu une fois par semaine pendant les vacances.

### La Réunion

A l'appel de l'intersyndicale FSU, SGEN, FO, UNSA, CGTR, la quasi-totalité des établissements sont engagés dans des processus de grève reconductible. Le rectorat a été occupé. Est organisée une alternance d'AG, d'actions sur les secteurs, de rassemblements devant le rectorat et de manifestations.

### Toulouse

Des établissements sont en grève reconductible. La mobilisation est inégale mais s'amplifie. Manifestations prévues le 11.

## SOMMAIRE

• Divers .....	p. 2
• Edito .....	p. 3
• Action .....	p. 3 à 5
• IUFM .....	p. 6
• Santé .....	p. 6
• Enquête santé .....	p. 7 et 8
• Mouvement .....	p. 9
• Remplacement .....	p. 9
• Agrégés .....	p. 10
• Financer les retraites .....	p. 11
• UNSS .....	p. 12
• Journées de l'EPS .....	p. 12
• Equipements .....	p. 13
• B.O. ....	p. 13
• Laïcité .....	p. 14
• Ministère des Sports .....	p. 15

# édito

## Il faut persévérer dans l'action, c'est clair !

Lors de sa prestation télévisée, le Premier ministre a marqué sa volonté de ne pas entendre le mécontentement soulevé par sa politique.

La dernière grève du 3 avril, sur les retraites, a non seulement connu un bon succès chez les fonctionnaires, succès reconnu par tous les médias, mais cette action était aussi soutenue par l'opinion publique : 72% des personnes interrogées en comprenaient les motifs en même temps que 82% marquaient leur inquiétude sur ce dossier.

Dans le secteur de l'éducation des actions fortes, permanentes, ont suivi la journée du 18 mars ; des actions de grève reconductible ont été votées mais aussi d'autres formes d'action, selon les possibilités locales, se sont développées.

Il faut pousser plus fort sur tous les dossiers qui mécontentent. Le gouvernement ne pourra pas durablement s'opposer à tout et maintenir son refus d'ouvrir de vraies négociations. Actuellement, on ne peut pas parler de négociations puisque chaque sujet est l'objet de questions tabous et que l'on nous demande seulement notre avis sur les mises en œuvre !

Cette orientation gouvernementale nécessite de bâtir une action durable et d'envergure. Il faut débattre avec les collègues, les parents, les alliés, l'opinion et convaincre que d'autres choix sont possibles, il est indispensable de saisir tous les élus nationaux et locaux. Alors que le Parlement devrait être saisi rapidement des questions de décentralisation, retraites et système éducatif, ceux qui seront amenés à se prononcer sur ces dossiers doivent être interpellés rapidement.

Dans l'immédiat, notre orientation est claire : dans la période des vacances tournantes, nous appelons la profession, en liaison avec les militants SNEP et FSU locaux, à poursuivre les mobilisations existantes, les développer partout où c'est possible afin que début mai nous puissions formaliser et engager une action nationale, unitaire dans toute la mesure du possible, sur l'ensemble des questions.

Nous voulons gagner sur nos revendications ; le dispositif d'action qui se met en place prouve que nous nous donnons les moyens de nos objectifs.

Persévérons dans la lutte, rassemblons nous et que chacun-e soit au rendez-vous des actions qui se décident à tous les niveaux !

Jean LAFONTAN  
Secrétaire général  
10-04-2003

# Partout, élargir et amplifier la mobilisation

*Difficile d'écrire un article sur la situation revendicative sachant que cet article rédigé le 9 avril ne sera lu, au mieux, que 8 jours plus tard, compte tenu des délais de réalisation et routage du bulletin. Aussi appelons nous les collègues à se connecter sur le site du SNEP [www.snepsu.net](http://www.snepsu.net) que nous essayons d'alimenter régulièrement.*

**M**oyens insuffisants et suppressions d'emplois de personnels enseignants et non enseignants pour la rentrée 2003, décentralisation de personnels, mise en cause du statut de MI SE, attaques contre les services publics, les retraites et la protection sociale, etc. C'est à une politique lourde de régression sociale que nous sommes confrontés.

Plusieurs grèves et manifestations nationales unitaires sur les questions d'éducation ont mobilisé massivement depuis la rentrée. L'action du 3 avril sur les retraites, a été caractérisée comme réussie par l'ensemble des médias. Le 1er avril et ensuite, des initiatives diverses se sont développées dans les IUFM. (voir articles spécifiques)

## Chacun doit se poser la question du développement de l'action

Les conseils délibératifs nationaux du SNEP les 20 et 21 mars, de la FSU le 24, le Bureau délibératif national FSU du 7 avril ont analysé la situation et proposé des orientations.

Le secrétariat national du SNEP est en permanence en liaison avec les secrétaires départementaux et académiques pour faire le point de la mobilisation.

## Le SNEP considère que tout doit être fait pour élargir et amplifier l'action revendicative

Nous appelons les enseignants d'EPS à participer et à impulser des débats dans les établissements, secteurs et départements sur ses contenus et ses formes, avec le souci que les décisions soient prises démocratiquement et soient donc susceptibles d'être suivies par un nombre important de collègues. Cela peut déboucher sur des manifestations ou rassemblements locaux réguliers, des interventions auprès des députés, des initiatives diversifiées dans les établissements, ainsi que sur des grèves reconductibles, comme c'est déjà le cas dans certains départements.

Tel est le sens des décisions prises par le BDFN

FSU du 7 avril (voir ci contre), le souci étant de travailler "à franchir un nouveau seuil dans la construction d'une action élargie et durable dans un cadre unitaire".

Des collègues, en grève depuis plusieurs jours, font montre d'une impatience bien légitime vers les directions syndicales. Malgré nos appels à développer l'action, force est de constater que la mobilisation n'est pas partout à la même hauteur (voir point sur le site). Le propre d'une grève reconductible c'est qu'elle ne peut être décidée d'en haut mais doit être le résultat d'un débat au plus près des collègues. Compte tenu des degrés d'engagement très différents, des vacances scolaires de Pâques décalées qui nécessitent des adaptations au niveau de la mobilisation, début mai doit offrir la perspective d'un tous ensemble national des personnels de l'éducation dont nous ne préjugeons pas des formes qu'il prendra. Pour autant, il nous apparaît nécessaire de développer sans attendre l'activité revendicative ; c'est sur les initiatives actuelles que pourra se construire une initiative nationale d'ampleur après les vacances.

Le gouvernement devrait faire état de propositions sur les retraites mi-avril. Les organisations confédérales et fédérales se rencontreront immédiatement pour analyser les orientations gouvernementales et chercher à déterminer des formes d'actions les plus unitaires possibles. La FSU propose une initiative nationale interprofessionnelle, public privé, avant la fin avril.

Cette année, le 1er mai devra être une journée de lutte intersyndicale forte, tant sur les questions de paix dans le monde que sur celles de choix de société.

Que ce soit sur les questions de préparation de la rentrée, de décentralisation, de formation des maîtres, de défense des services publics, de retraites et protection sociale, etc, il s'agit donc de marier au mieux les nécessaires temps forts nationaux avec les initiatives revendicatives diverses prises dans les départements, secteurs et établissements.



## Texte voté au BDFN FSU du 7 avril

*Après le succès de la journée d'action interprofessionnelle du 3 avril, le Premier Ministre confirme les orientations de sa politique de régression aussi bien en matière d'éducation, de services publics que de retraites.*

*Le BDFN se félicite de la mobilisation dans les secteurs de responsabilité de la FSU et en particulier de ce que dans un certain nombre de départements les personnels ont décidé de grèves reconductibles.*

*Il soutient et appelle à étendre les mouvements de grève décidés dans un certain nombre de départements.*

*A cette fin, il propose aux autres organisations de l'Education de décider, à tous les niveaux dans l'unité la plus large possible, des initiatives sur tout le mois d'avril en tenant compte du calendrier des vacances et de réunir les personnels pour les informer et débattre des choix gouvernementaux.*

*Il leur propose également de mettre en place à partir de la semaine du 5 mai un dispositif d'action continu intégrant notamment la perspective d'une grande journée nationale de manifestations sur la décentralisation.*

*La FSU se rendra à la réunion intersyndicale sur les retraites avec la proposition d'une nouvelle journée interprofessionnelle de grèves et manifestations fin avril avant la date où le gouvernement doit arrêter son dispositif*

*Il confirme ainsi qu'aussi bien sur les questions d'éducation - et notamment de décentralisation - que de retraites, la FSU travaille à franchir un nouveau seuil dans la construction d'une action élargie et durable dans un cadre unitaire.*

*La FSU réunira ses instances en tant que de besoin pour adapter ce dispositif en fonction des réponses à ses propositions et de l'évolution de la situation*

**Serge CHABROL**

## Appel à étendre les mobilisations en cours et à un temps fort avec grève et manifestations le 6 mai

Les fédérations de l'éducation FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT et UNSA Education se sont rencontrées le 11 avril. A cette occasion elles ont décidé de soutenir pleinement et d'appeler à l'extension des mobilisations en cours y compris les grèves.

pris les grèves.

Elles ont décidé d'un temps fort avec grève dès la rentrée des vacances, le 6 mai avec débat le jour même sur les suites.

Un appel unitaire d'une grande importance donc.

### Communiqué interfédéral du 11/04/2003 FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA éducation **POURSUITE DE L'ACTION : GRÈVE NATIONALE DES LE 6 MAI**

La FAEN, la FERC-CGT, la FSU, le SGEN-CFDT et l'UNSA Education confirment leur déclaration du 10 avril.

Le gouvernement ne répond toujours pas aux revendications exprimées par les personnels par de multiples actions de grèves et de manifestations depuis le 17 octobre. Les suppressions d'emplois sont maintenues et les prévisions du budget 2004 sont alarmantes. Le projet de loi d'assistants d'éducation vient d'être adopté par le Parlement ; les projets annoncés de décentralisation et de transfert de plus de 110 000 emplois aux collectivités territoriales menacent les missions des personnels concernés, leur rôle dans les équipes éducatives et plus généralement l'unité du système éducatif, l'égalité d'accès des jeunes au droit à l'éducation et à la formation, faisant ainsi courir le risque d'un véritable démantèlement du service public. Ces attaques interviennent à un moment où se développe une politique qui met en cause le rôle et la place des services publics ainsi que l'avenir de nos systèmes de retraite.

Dans ce contexte, les cinq fédérations considèrent qu'il est indispensable de franchir un nouveau seuil de mobilisation contre le démantèlement du service public et l'abandon de la priorité à l'éducation. Elles veulent construire un processus d'action dans la durée qui, s'appuyant sur la dynamique créée par les mobilisations locales qui se développent, permettra de les amplifier.

C'est pourquoi, elles renouvellent leur appel à étendre ces mobilisations. Dans cette perspective, elles demandent à leurs syndicats et sections de se réunir au plan local, départemental ou régional pour :

- Décider ensemble d'initiatives d'action pendant le mois d'avril en tenant compte des périodes de vacances et des possibilités au plan local : grèves, actions de blocage qui ne pénalisent pas la scolarité des élèves, manifestations, délégations auprès des préfets, des parlementaires ou des présidents de conseils généraux et régionaux, etc...

- Réunir les enseignants, les IATOSS, l'ensemble de l'équipe éducative dans les établissements et les services afin de les informer et débattre avec eux des conséquences des projets gouvernementaux et des actions à conduire.

- Mener une campagne d'interpellation et de sensibilisation publique notamment en direction des parents.

Elles entreprennent pour cela d'élaborer un matériel commun d'information sur les enjeux de la lutte engagée contre le démantèlement en cours.

**Elles appellent les personnels à la grève et à des manifestations dès la rentrée commune à toutes les académies, le 6 mai.**

**Elles se réuniront le jour même pour débattre des suites.**

## Retraites

Les seules confédérations syndicales (donc ni la FSU ni l'UNSA) étaient reçues le 11 avril au ministère des Affaires Sociales.

**Les grandes lignes du projet de loi se confirment :**

- refus du gouvernement d'envisager la moindre augmentation de prélèvement et même un élargissement de l'assiette des cotisations pour faire face aux besoins de financements supplémentaires (voir article page 11) ;
- refus de revenir sur les mesures Balladur de 1993 ;
- allongement de la durée de cotisation (alignement dans un premier temps des fonctionnaires sur 40 annuités progressivement à raison de deux trimestres par an, puis on parle de 42 à 43 annuités pour tous à l'horizon 2020) ;
- mise en avant de coûts jugés exorbitants pour refuser ou minimiser les mesures nouvelles demandées par les syndicats (prise en compte des années d'études, des pénibilités particulières, droit à la retraite avant 60 ans pour les

travailleurs ayant commencé tôt, amélioration des petites pensions, etc.) ;

- pas d'engagement sur l'emploi ;
- etc.

Pour se justifier le gouvernement met en avant des chiffres exorbitants sans commune mesure avec ceux du COR (Conseil d'Orientation des Retraites). Après avoir manœuvré, joué sur les ambiguïtés, camouflé son jeu en parlant de " retraite à 60 ans " (sans parler du taux de remplacement), de " haut niveau de retraite " (sans parler de 75 % du dernier salaire), de " liberté de choix " (sans parler de niveau de pension) etc., le gouvernement est contraint de, progressivement, dévoiler son jeu.

Il tergiverse car il craint la mobilisation, il cherche à diviser les organisations syndicales.

A nous de tout faire pour poursuivre notre travail d'explication, pour mettre en avant nos propositions et développer l'action la plus unitaire possible, dans la clarté.

## Vers des actions unitaires ?

Une réunion intersyndicale a eu lieu le 11, avant l'audience des confédérations au ministère (voir ci dessus). L'ensemble des 7 organisations (CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, CFTC, CGC) était représenté.

**L'échange a permis de clarifier ce que nous savons du calendrier :**

Les 16, 17 et 18 avril JP Delevoye reçoit les organisations dont celles de la Fonction Publique et devrait leur faire part de ses propositions.

Le 7 mai une communication est faite en Conseil des Ministres.

Le 28 mai le Conseil des Ministres adopte un projet de loi.

Entre le 7 et le 28 ont lieu les consultations statutaires (Conseil Supérieur de la Fonction Publique notamment), ce qui implique que le projet de texte sera officiellement public dans les jours qui suivront le 7 mai.

**Un autre aspect de la discussion a porté sur l'appréciation des positions gouvernementales et l'action.**

Quatre organisations (CGT, FO, FSU, UNSA) considèrent d'ores et déjà qu'il n'y a rien à attendre de bon des annonces gouvernementales et qu'il va falloir d'importantes initiatives d'action interprofessionnelles en mai avant l'adoption du projet de loi ; les trois autres n'excluent pas une action mais souhaitent attendre les annonces gouvernementales pour se prononcer.

La CGT a proposé d'accorder une place centrale (mais non exclusive) aux retraites le 1er mai ; d'organiser une grande manifestation nationale fin mai, avant le 28.

Plusieurs organisations dont la FSU ont fait connaître leur intérêt pour la proposition concernant le premier mai.

Sur la proposition d'une grande manifestation nationale, la FSU a dit, ainsi que FO et l'UNSA, son accord mais exprimé le souhait d'étapes plus rapprochées dans le temps.

L'accord s'est fait pour une nouvelle réunion le 23 avril d'où devrait sortir une décision ferme tenant compte du détail précis des annonces gouvernementales et de leur calendrier.

Parallèlement, la FSU a pris des contacts avec les fédérations de fonctionnaires pour une réunion qui pourrait avoir lieu le 22.

# Mobilisation dans les IUFM

Les IUFM ont été fortement mobilisés le 1er avril pour combattre les "28 propositions" du Ministère qui tentait de remettre en cause une formation de haut-niveau pour les enseignants. Face à cette pression, le Ministre a décidé d'engager des négociations jusqu'en juin à partir d'un texte volontairement "lissé" aux formulations générales sur la formation. Des annonces symboliques telles que le maintien des IUFM, le retour du mémoire ou la réforme des concours montrent tout de même que les appels des formateurs, stagiaires et étudiants ont été entendus.

L.Ferry propose un débat sans a priori. Nous prenons acte de cette affirmation de volonté de dialogue. Cependant la contrainte gouvernementale d'une réforme à coût constant, alors qu'il faut former plus de stagiaires relativise fortement ces "bonnes intentions". Des mesures comme l'allongement du stage en responsabilité compromettent fortement la qualité de la formation. Augmenter le temps de service des stagiaires est antinomique avec

l'amélioration de la formation.

Les termes très généraux de la communication ont l'avantage de laisser la discussion ouverte mais l'inconvénient de ne pas donner de corps aux propositions. La question des moyens n'est jamais posée alors qu'elle conditionne bon nombre de propositions. La bonne volonté de tous les acteurs ne suffira pas.

En ce qui concerne le potentiel de formateurs, un "noyau dur" est prévu mais ni sa masse, ni sa densité ne sont évoquées. Pour le SNEP, il doit être important pour produire des cohérences trop souvent insuffisantes aujourd'hui.

La mobilisation a permis d'éviter des reculs, il est nécessaire de l'élargir et de faire en sorte que les étudiants, stagiaires et formateurs des STAPS et des IUFM débattent des propositions de Ferry.

L'ensemble de la profession aura compris que ce n'est pas un dossier réservé aux formateurs "institutionnels" mais à tous ceux intéressés par l'évolution du métier.

Claire PONTAIS

## Retraites : le 3 avril, une action forte

Les grèves et les manifestations unitaires du 3 avril pour la défense des retraites solidaires ont été marquées par une forte mobilisation, rassemblant salariés du public et du privé.

Les personnels de l'éducation ont participé à la grève de façon majoritaire avec un taux de grévistes largement supérieur aux chiffres du 18 mars.

Les manifestations ont été massives (80 000 à Paris et à Marseille, 20 000 à Bordeaux, 20 000 en Rhône Alpes, 10 000 à Toulon et Nantes, 5 000 à Rennes, etc... Au total, plus de 500 000 manifestants, une mobilisation supérieure aux manifestations du 1er février). A noter une présence de la FSU et de ses syndicats significative.

"Le gouvernement doit entendre l'exigence d'une réforme de progrès de nos régimes de retraite et le

*refus des régressions généralisées. Il doit renoncer à essayer d'imposer son projet mais ouvrir un véritable dialogue sans a priori pour prendre en compte les propositions du mouvement syndical.*", disait le communiqué FSU rédigé à l'issue de cette journée.

Mais force est de constater que, le soir même de cette journée d'action, J.P.Raffarin sur France 3 a affirmé sa volonté "d'aller jusqu'au bout" sur le dossier des retraites, laissant prévoir un allongement de la durée de cotisation des différents systèmes qui "en 2008, iront en convergence". Il veut aller vite et régler ce dossier en avril mai.

Poursuite et renforcement de l'action revendicative, recherche de l'unité la plus large possible restent donc à l'ordre du jour.

Serge CHABROL

## Retraites et santé : mêmes objectifs et même combat

Monsieur Chadelat, ancien haut responsable du groupe d'assurances AXA, a remis hier au ministre de la santé, M Mattéi, un rapport aussi ravageur de nos droits à la santé que les propositions actuellement faites pour nos retraites.

Dans les 2 cas, la logique (libérale) est strictement la même : abandonner la couverture solidaire au profit de la couverture individuelle (il faut enfin être responsable !) ; livrer aux assurances et aux banques le marché de la santé après celui des retraites ; accroître la charge des familles pour diminuer les "déficits sociaux" afin de répondre aux injonctions européennes...

Nous reviendrons de façon détaillée sur l'analyse de ce rapport, son fondement et ses propositions, mais soulignons-en aujourd'hui l'essentiel qui doit nous permettre de faire le lien avec les autres mesures préparées dans d'autres domaines (retraites, réforme de l'Etat, services publics, décentralisation...) et d'intervenir pour que la réaction soit suffisamment ample, vigoureuse et unitaire.

Alors qu'aujourd'hui la Sécurité sociale couvre 77 % des frais de santé, laissant 12 % de la couverture aux mutuelles et 11 % à la charge des familles, il est envisagé une couverture de santé avec un remboursement à trois étages :

- un panier minimum de soins, obligatoire, géré par la sécurité sociale,
- puis une assurance maladie complémentaire, également obligatoire, mais gérée par les mutuelles ou les compagnies d'assurance privées,
- enfin une couverture maladie supplémentaire, facultative, dépendant des mutuelles et des compagnies d'assurance.

Ce système à trois étages serait générateur de fortes inégalités dans l'accès aux soins car seules les personnes ayant des ressources suffisantes pourraient s'offrir le troisième étage. Les deux premiers ne pourraient couvrir qu'un minimum de soins fixé par l'Etat et dont pourraient être exclus les soins dentaires, l'appareillage optique, les cures, certains médicaments...

P. Héraud, de l'UMP, résume les attentes du gouvernement en déclarant à l'assemblée qu' "il faut une prise en charge plus importante des dépenses de santé par les bénéficiaires des soins" donc un accès aux soins très inégalitaire puisque dépendant essentiellement des revenus.

Entre renoncer à se soigner ou faire la place à l'assurance privée et se battre pour le maintien et l'extension d'une couverture solidaire de haut niveau il nous faut choisir !

Sophie DUQUESNE  
Edouard VERNIER

**A propos de santé...  
Ci-après, pages 7 et 8  
une enquête du SNEP  
que nous vous appelons  
à remplir et à renvoyer**

# Enquête « Vous et votre santé »

*Ce questionnaire a pour objectif de faire le point sur les rapports entre travail et santé des enseignants d'EPS : êtes-vous attentifs à votre santé ? Comment vivez-vous les conséquences de votre métier sur votre état de santé ? Connaissiez-vous vos droits en matière d'accidents de service et de congés ? Il y a-t-il un âge pour se préoccuper de sa santé ? ... L'exploitation de ce questionnaire nous permettra de « prendre la température » de la profession et d'interpeller avec des éléments précis le ministère sur les notions de médecine de prévention et du service médical en rapport avec la spécificité de notre métier.*

## Qui êtes-vous ?

Nom : ..... Prénom : .....

Lieu d'exercice : .....

Département : ..... Académie : .....

- |             |                          |             |                          |
|-------------|--------------------------|-------------|--------------------------|
| Une femme   | <input type="checkbox"/> | Un homme    | <input type="checkbox"/> |
| -de 25 ans  | <input type="checkbox"/> | 46 - 55 ans | <input type="checkbox"/> |
| 26 - 35 ans | <input type="checkbox"/> | +de 55 ans  | <input type="checkbox"/> |
| 36 - 45 ans | <input type="checkbox"/> |             |                          |

Vous pratiquez une activité physique

- régulière  irrégulière  jamais

Vous travaillez vous a déjà occasionné des problèmes de santé  
(avec ou sans arrêts de travail) oui  non

De quel type : .....

- Fréquence : Exceptionnellement  2 à 3 fois par an   
Une fois par an  Régulièrement

Quel est l'endroit de votre corps le plus atteint ? .....

## Santé et conditions de travail

Vous avez beaucoup de déplacements pour rejoindre vos installations oui  non

- Si oui, pensez-vous qu'ils nuisent à votre santé ? oui  non

Vous êtes régulièrement obligés de manipuler du matériel lourd oui  non

- Pensez-vous cela nuit à votre santé ? oui  non

Vous travaillez le plus souvent en extérieur : oui  non

- Pensez-vous que cela nuit à votre santé ? oui  non

Souffrez-vous du bruit : oui  non

- Si oui nuit-il à votre santé : oui  non

Physiquement, vous pouvez supporter des journées de travail de plus de 4 heures :  
oui  non  difficilement

Si non pourquoi ? .....

## Santé et habitudes professionnelles

Vous prenez des précautions lors des parades (gestes adaptés) : oui  non

Vous évitez de manipuler les élèves : oui  non

Si oui Pourquoi ? .....

Vous avez des problèmes de voix en fin de journée : oui  non

Vous avez des problèmes d'audition : oui  non

Vous faites des démonstrations ? oui  non

Si non pourquoi ? .....

Vous avez-eu une formation sur les questions de santé  
(placement de la voix, ergonomie, éducation physique utilitaire...) oui  non

Vous souhaitez en avoir une : oui  non





Depuis plusieurs semaines, le ministère a distillé ses consignes aux recteurs et ses propositions en matière de gestion des personnels : reconfiguration et nouveau calibrage des zones de remplacement, déréglément pour les réaffectations après mesure de carte scolaire, mutations " hors barème ", généralisation des PEP 4 " relookés " (nomination sur la base d'un contrat individualisé de carrière).

C'est dans ce contexte que l'ensemble des organisations syndicales du second degré - réunies le 19 mars au siège du SNEP - avait décidé d'adresser un courrier commun au Directeur des Personnels Enseignants par lequel elles sollicitaient des réponses avant l'ouverture des Formations Paritaires Mixtes Nationales (FPMN) chargées d'examiner les propositions pour le mouvement 2003 (phase interacadémique). En l'absence de réponse, les élus dans les différentes FPM se sont présentés le lundi 7 avril au ministère et ont exigé d'être reçus par le Directeur des Personnels Enseignants.

Celui-ci a indiqué que - pour cette année - le ministère renonçait à favoriser des mutations " hors barème " et ne généraliserait pas la mise en place des PEP 4. Il a confirmé que le ministère avait invité les rectorats à réaliser des économies, notamment en ce qui concerne la politique du remplacement et ses intentions de donner plus de pouvoirs aux recteurs en matière de barèmes et d'autonomie quant à l'application de la circulaire ministérielle relative au mouvement (celle-ci devant s'en tenir à l'évocation de quelques principes). Le ton délibérément provocateur à l'égard des élus du personnel témoigne de la conception du dialogue social qui prévaut désormais au sein du gouvernement et des différents ministères.

Cette attitude traduit aussi les enjeux auxquels le service public national d'éducation et de formation et ses personnels sont confrontés. Dans ces conditions et pour dénoncer les mauvais coups qui se préparent, l'ensemble des élus du personnel (tous syndicats, toutes catégories et disciplines confondus) a décidé de refuser de siéger à l'ouverture des FPM. Par ce geste (1), ils entendent également montrer l'importance des liens solidaires entre les phases inter et intra académiques du mouvement : dans nombre d'académies, la phase intra risque de concrétiser les inégalités de traitement générées par les dérives ministérielles.

A coup de restrictions budgétaires et au nom de la rentabilité, de nouvelles mesures de déconcentration (favorisant une gestion individualisée des carrières) et de décentralisation, le gouvernement recompose - selon ses vues très libérales - le système éducatif et avance - notamment - dans la remise en cause des garanties statutaires et du paritarisme, des modes de recrutement et du droit à mutation des enseignants du second degré.

Face à cet avis de tempête (sans oublier d'autres dossiers lourds comme les retraites, la protection sociale, ...) et aux tentatives de division des personnels qui se profilent, les enseignants d'EPS ne doivent ni baisser les bras, ni se tromper d'adversaire ! Avec eux, le SNEP continuera à intervenir pour faire valoir d'autres choix et des propositions alternatives, notamment en matière de mouvement, de recrutement nationaux et de gestion des personnels.

(1) L'administration centrale a été dans l'obligation de convoquer à nouveau la FPM et le mouvement inter s'est tenu les 8 et 9 avril.

	1999	2000	2001	2002	2003
ALY	300	188	206	218,1	206,2
AMIENS	21	21	21	21	21
BESANCON	148	187	178,1	196	161,3
BORDEAUX	239	215	229,1	246	220
CAEN	111	157	161	111	161
CLERMONT	298	234	215	218,1	181,3
CORSE	85,4	730	761,1	807	822
CRETEIL	21	21	21	21	21
DIJON	166	146	153	161,1	151,2
GRENOBLE	296	320	295	218	190
GUADELOUPE	151	161	187	248	146,1
GUYANE	68	110	111	132	131
LILLE	21	21	21	21	71
LIMOGES	177	185	168	178	125
LYON	210	191,1	198	165	161,2
MARTINIQUE	140	161	166	235	117
MONTPELLIER	245	203	219	238	255,2
NANCY	21	111	141	111,1	111,2
NANTES	166,1	171	178	132	178,2
NICE	252	186	216	215	228,2
ORLEANS	31	111	111	111	111,2
PARIS	31	31	111	111	21,1
POITIERS	220	167	190	228	178
REIMS	31	31	111	111	81
RENNES	269	263	263	235	233
REUNION	157	193	230	248,1	221
ROUEN	21	21,1	71	48	21
STRASBOURG	71	126	173	166	121,3
TOULOUSE	252	185	199	218	208,2
VERSAILLES	21	21	21	21	21

### Les barres d'entrée dans les académies

### ERRATA

#### dans le dossier mutations du n° 689

• **Page 10** : Tableau de calcul des points (1) en bas, il faut lire : « au 31.08.02 par promotion ou au 31.09.02 par reclassement »

• **Où renvoyer sa fiche syndicale ? (p. 12)**

Nancy : Jean-Marie Colle  
5, rue Jeanne d'Arc  
57460 Etzling

## Le remplacement en ligne de mire

Dans un contexte de grande restriction budgétaire, le Ministère de l'Education Nationale a donné des consignes aux rectorats pour réduire de façon considérable les crédits utilisés pour rémunérer les personnels précaires.

L'administration demande aux recteurs de supprimer en deux ans l'équivalent de 5000 équivalents temps pleins représentant essentiellement des embauches de contractuels pour effectuer les remplacements et de procéder à une redistribution des personnels titulaires chargés d'effectuer les remplacements.

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est accordée pour appliquer ces consignes,

chaque recteur a toute liberté d'action. Ils tentent de passer en force et d'imposer des décisions arbitraires sans réelle concertation et sans qu'aucun diagnostic n'ait pu être donné sur la situation réelle du remplacement dans les Académies.

Les situations sont variables mais les orientations sont les mêmes : interdiction d'affectation sur zone à l'intra, redéfinition des zones de remplacement dans le sens d'un élargissement, suppressions massives de postes de TZR se traduisant par des mesures de carte scolaire prises de façon diverse et dérogatoire en matière de réaffectation.

Alors que l'on sait que les moyens de rempla-

cement (TZR, MA, crédits) sont déjà insuffisants dans le 2° degré (ils plafonnent en moyenne à 5% alors que l'administration elle-même fixe le minimum nécessaire à 6%, voire 8% en EPS), ces mesures auront pour conséquence l'aggravation de la situation et des conditions d'emploi de tous, titulaires et non titulaires et le renoncement à faire assurer les besoins permanents de remplacement en 2003/2004.

Des actions s'engagent unitairement tant au niveau national que dans les Académies. Une réflexion sur la couverture des besoins permanents de remplacement dans le service public d'éducation est en cours, le ministère parle d'un chantier à ouvrir sur l'ensemble des missions de remplacement.

Michèle CHARPIN

# Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude 2003 :

## encore des décisions imposées !

La CAPN s'est tenue les 26, 27 et 29 février 2003. Vingt et un(e) collègues ont été retenus pour être nommés ministériellement.

Les élus du personnel ont dénoncé, comme par le passé, la " subtile alchimie " qui a présidé aux choix d'une liste comportant hélas trop peu de possibilités dues à la baisse des postes aux concours.

Dans les commissions académiques, nous avons déjà repéré bon nombre de bouleversements dans les listes, du point de vue nominatif, alors que la situation générale statistique reste stable (nombre, parité, âge, échelon, qualité des dossiers).

Les critères pris en compte en CAPN pour l'établissement de la liste finale ont été contestés par les élus des personnels en raison de leur géométrie variable. Cependant, à l'issue des débats, 19 des 21 dossiers ont fait l'objet d'un arbitrage collégial.



Par contre, deux décisions ont été imposées, nous les avons contestées, et avons formulé des contre propositions qui n'ont pas été acceptées.

Malgré l'adresse des élus des personnels au Ministère, sur les ruptures d'égalité de traitement, et l'avis de l'Inspection Générale sur les cas concernés, l'Administration Centrale est restée sourde à tous les arguments.

Nous déplorons la volonté de vider la procédure de son sens, alors qu'elle doit reposer sur l'adhésion aux dispositions statutaires, sur l'examen qualitatif de tous dossiers, la

valeur professionnelle de tous candidats et le respect des droits de tous les collègues.

Nous avons répété que seul l'établissement d'un barème (préalablement négocié) permettrait d'éviter le discrédit, la suspicion et les recours contentieux qui pourraient émerger des scandales constatés.

Martine SOREAU

## Billet d'humeur

### A POINT OU SAIGNANT ?

Ce n'est pas facile d'être représentant des personnels par les temps qui courent ! Et particulièrement au moment des mutations ... C'est pourtant à cette occasion qu'il est possible de donner du sens à son engagement pour informer, aider et défendre les collègues.

Mais la déconcentration du mouvement imposée et maintenue par les ministres successifs – contre l'avis du SNEP, du SNES et d'autres syndicats représentant 80% des collègues du second degré – conduit à de telles dérives qu'elle fait des ravages au delà des seules conséquences des mutations " en aveugle ".

Il y a d'abord la diversité d'interprétation – par les différents rectorats – de ce qui reste encore les règles nationales du mouvement. Et si – en plus – vous y ajoutez une dose de clientélisme, il est aisé d'imaginer l'incrédulité des collègues qui – se retournant vers le SNEP – découvrent que l'administration leur raconte n'importe quoi. Et, comme personne n'est parfait, certains s'étonnent et regrettent de ne pas pouvoir bénéficier " d'un arrangement ".

Tout aussi préoccupants et inadmissibles sont les changements – imposés, sans concertation aucune - des règles d'une année sur l'autre tant au plan national qu'au niveau d'un rectorat . Et là on peut comprendre que les collègues " aient la haine ". Il vaudrait mieux que cette réaction soit tournée vers ceux qui portent la responsabilité de ces décisions et non contre le SNEP et ses élus !

La démagogie a été le fer de lance de ceux qui ont initié et imposé la déconcentration du mouvement : pour ceux-là, l'important était – et reste – de promouvoir une autre culture que celle du respect des règles, de la parole donnée et de l'égalité des droits. Acceptez de vous vendre ! Vive la loi de la jungle ! Et tant pis pour les dégâts collatéraux : dans ce monde impitoyable, il y aura toujours des perdants !

Ce cynisme est insupportable. Parce que j'ai une autre conception des rapports humains et que je ne tirerai jamais un trait sur les valeurs de justice et de solidarité dont le syndicat et ses élus sont porteurs et qu'ils veulent faire vivre.

Comment ce ministère de l'Education et de la Jeunesse peut-il oser - dans le même temps – parler de citoyenneté et inciter ceux qui ont la charge de la formation des jeunes à s'en affranchir ... ? Ce serait donc à l'école d'apprendre à tricher ? La responsabilité des autorités est écrasante.

Bien entendu, il ne s'agit pas de confondre – parmi les demandeurs de mutation – ceux qui utilisent le champ du possible qu'offre le mouvement et sa réglementation et ceux qui le dévoient.

Pour le ministère et les rectorats, il semble toujours aussi important de diviser les personnels. Le sachant, cela doit nous aider à y voir plus clair ! C'est pourquoi les élus du personnel et les responsables du SNEP n'entendent ni baisser les bras, ni se tromper d'adversaire.

Jean FAYEMENDIE

## Pour financer les retraites à venir : un choix de société et l'action unie

En 2010, le coût des retraites pour la collectivité, par rapport à 2000, n'aura pas augmenté. Mais pour permettre ensuite, à beaucoup plus de retraités, du public et du privé, de bénéficier, à 60 ans, d'une pension complète (75 % du meilleur salaire) après 37,5 annuités de cotisation et tout en assurant la parité de niveau de vie entre actifs et retraités, cela représente un coût important (au moins 6 % supplémentaires, sur 40 ans, des richesses créées par notre pays) mais un coût accessible, à condition de définir des financements nouveaux.

• **Développer l'emploi et la productivité** pour accroître les recettes sociales et fiscales, réduire le coût du chômage et des préretraites imposées constitue la première nécessité, économique mais aussi humaine. Mais cela ne pourrait fournir que le 1/4 des 6 % indispensables.

• **L'amélioration de la fécondité et l'amplification du flux migratoire**, peuvent augmenter le nombre d'actifs au travail mais ne peuvent jouer qu'un rôle accessoire, d'autant qu'il faudra bien assurer les retraites supplémentaires qui en résulteraient...

• Les pensions de retraite des fonctionnaires de l'Etat sont budgétisées (c'est un " salaire continué "); elles sont donc assurées par **les rentrées fiscales**. Les baisses d'impôts (sur le revenu, sur l'ISF...) compromettent le paiement des pensions et des traitements en même temps que le développement des services publics. À l'inverse, de bonnes rémunérations augmentent les rentrées fiscales et participent à la croissance ; une réforme fiscale assurant une plus juste répartition des richesses serait aussi nécessaire.

• Le COR (" conseil d'orientation des retraites ") a évalué à 15 % (0,37% par an) **l'augmentation des cotisations de retraites**,

patronales et ouvrières, nécessaire pour équilibrer les régimes de retraite par répartition à l'échéance de 2040. Ne serait-ce pas préférable à une baisse de 36 % (de 78 à 42) du taux de remplacement (ce que l'on touche en retraite comparativement à son dernier salaire) ou à un report de 9 ans de l'âge de cessation de l'activité ? Et pour le même équilibre ! Notons qu'il faudrait affecter 1/5 des gains annuels de productivité pour pérenniser les retraites. Il s'agit bien d'un choix de société, qui permettrait aussi de faire face aux autres besoins (salaires et services publics).

• La FSU se prononce en faveur d'une **renovation importante des modalités de financement** : plus de transparence dans la solidarité nationale, favoriser les entreprises développant l'emploi, partage des richesses et de la valeur ajoutée plus favorable aux revenus du travail, taxation accrue des profits et notamment des revenus financiers.

• **Le recours à l'épargne-retraite, individuelle ou collective**, vise à faire éclater les solidarités et à dégrader davantage le système actuel ; il vise aussi à répondre à l'appétit des compagnies d'assurances et des banques confrontées à la saturation des marchés classiques de l'assurance des biens. Nous n'en voulons pas.

*Nous jugeons inacceptables, au plan humain comme au plan économique, la baisse du " taux de remplacement ", ou l'allongement de la durée de cotisation.*

*Si nous jugeons possible et nécessaire de consacrer, en 40 ans, 6% de plus des richesses créées par notre pays (à comparer aux +7% consacrés pendant les 40 dernières années) il nous faudra bien l'imposer, par la lutte unie et déterminée.*

**Edouard VERNIER**

Le N° 12 est sorti !

Contre Pied  
EPS  
SPORTS  
CULTURES



**Le sport scolaire un sport alternatif ?**

- Pour un sport rebelle
- Une expérience originale
- Pratiquer, responsabiliser, innover
- Points de vue sur les évolutions actuelles

### Bon de commande

A renvoyer au SNEP/Centre EPS  
76, rue des Rondeaux, 75020 Paris

exemplaire(s)

du n° 12 de Contre pied :

**Le sport scolaire : un sport alternatif ?**

} X 12 € (+ 2 € de port)

Nom : .....

Prénom : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

.....

Signature

Chèque à l'ordre de : Centre EPS et Société  
CCP 41481 25 X La Source

(si nécessité de facture, nous le signaler)

### ADRESSE DE LIVRAISON

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....Ville : .....

# Le 22 mars : journées de l'EPS

Un samedi studieux pour les quelques 80 militants "pédagogiques" qui ont suivi ces premières journées de l'EPS organisées par le SNEP et le Centre EPS et Société. Nous avons annoncé au précédent colloque que nous souhaitons avoir des rendez-vous réguliers pour approfondir la réflexion syndicale sur les questions éducatives en général, à partir évidemment du cas concret de notre discipline. Dans l'avenir, ces rendez-vous devraient être ouverts à tous.

Ce premier programme de travail avait comme objectif de traiter de la question de l'idéologie, en particulier à travers nos textes institutionnels. Souvent, pour ne pas dire systématiquement, on nous reproche de faire de l'idéologie. Ceux qui disent cela bien-sûr n'en font pas ! Nous avons voulu y voir de plus près.

Le matin, après une conférence de Jean-Claude Bos (LEMME, université Paul Sabatier de Toulouse) intitulée : "programmes et idéologie", des groupes de travail ont cherché

à analyser et à discuter les idées développées par le conférencier articulées autour de trois thèmes : quelle culture, quelle nature (humaine), quelles valeurs fonctionnent dans nos textes officiels, qu'indiquent-elles des représentations des rédacteurs, même si l'on



Jean-Claude Bos

sait que les programmes sont le fruits de compromis.

L'après-midi, de nouveaux groupes de réflexion ont tenté d'identifier un peu mieux les décalages existants

entre les prescriptions et les pratiques réelles d'enseignement dans trois secteurs : collèges, lycées et lycées professionnels, formations. Les débats ont été riches et ont montré la diversité des points de vue. Mais ils ont mis en évidence les tensions entre ce qui est du ressort du "national" et ce qui incombe au "local", ce qui, dans une période où l'on parle beaucoup de décentralisation, était nécessaire pour une organisation comme la nôtre. Nous avons vu en particulier, que même dans les affaires "pédagogiques", les choses ne sont pas si simples : spontanément tout le monde a tendance à considérer l'incitation nationale comme une contrainte, et l'espace local comme une zone de liberté. Mais l'investissement local doit-il se faire au risque de perdre de vue l'intérêt commun, pilier d'une possible cohésion sociale ? A l'inverse, des directives nationales peuvent-elles "oublier" l'intérêt de chacun, individuel et singulier ? Redoutables questions que nous n'avons fait qu'explorer.



Claude Lelièvre

La journée s'est terminée sur une conférence de Claude Lelièvre, historien de l'éducation, qui nous a retracé l'histoire du "collège unique", pour que les débats actuels, dans lesquels nous sommes engagés, soient suffisamment éclairés par des références au passé toujours riches d'enseignements.

Vous retrouverez très prochainement sur notre site ([www.snefsu.net](http://www.snefsu.net)) l'intégralité des conférences et les synthèses des débats de cette journée. Chaque syndiqué pourra y avoir accès en utilisant les codes de sa carte d'adhérent.

**Christian COUTURIER**

## UNSS Un CA plus actif !

CA traditionnel qui examine le budget exécuté, le budget prévisionnel et prépare l'AG.

Question budget la question centrale demeure les contraintes dans lesquelles il est enfoncé ; des ressources propres (vente des licences+parrainage) qui couvrent 72% des recettes et des subventions de fonctionnement ministérielles qui permettent une gestion parcimonieuse de l'UNSS. La gestion du budget devient donc un exercice de haute voltige où le déplacement de quelques milliers d'euro devient un exploit. Cette année, malgré toutes les marques d'intérêt du ministre pour le sport scolaire, la subvention est restée bloquée ; l'administration n'a pas manqué de faire remarquer que cela équivalait à une augmentation

de 15% puisque partout ailleurs les crédits avaient subi des chutes de cette ampleur... Cet argument qui voulait montrer l'efficacité de nos interventions et mettre à l'abri de notre curiosité les engagements ministériels non tenus, ne dessine pas un nouveau type de dynamique pour lequel nous nous sommes largement battus. **Nous avons voté contre ce projet de budget.**

Nous avons saisi le CA de deux vœux, l'un concernant l'augmentation des MAD et l'autre demandant que le CA soit consulté sur l'affectation des emplois de DD et DRUNSS. Sur le premier vœu, l'ambition était très limitée : en gros nous demandions que le volume des MAD (183) passe à 200 en 3 ans, situation qui existe aujourd'hui de fait puisque des recteurs

donnent des moyens supplémentaires (20 postes) afin que les services fonctionnent correctement ; l'approbation ne s'est pas faite sans difficultés car touchant à l'emploi public !!! Cela ferait presque sourire.

Sur le deuxième vœu les arguments développés par le Directeur et la Présidente du CA ont viré au cocasse ! Nous apprenons donc que l'organisme directeur de l'UNSS n'a pas à être consulté sur la répartition des moyens cela, relevant exclusivement de la responsabilité du Directeur ; de façon équivalente on voulait nous laisser croire que les CTPD, CTPA ou CTPM ne devraient pas être consultés sur les emplois et que cela ne relevait que du bon vouloir des recteurs ou du ministre. Cette ligne de défense

ayant été malmenée, la partie administrative, appuyée par la PEEP, a tenté le chantage à la mise en cause de l'honnêteté du Directeur... Des explications complémentaires un peu toniques ont été échangées. Au bilan notre vœu a été repoussé : pour 5 (SNEP et représentants des AS), contre 8 (représentants des administrations et PEEP), abstentions 0, refus de vote 2 (FCPE et UNSA).

Enfin le SNEP a présenté ses propositions sur les nécessaires transformations des statuts des AS et de l'UNSS en demandant qu'un groupe de travail soit rapidement mis en place et que l'AG puisse être saisie de l'avancement des travaux.

**Jean LAFONTAN**

# Etat des équipements : Ça craint !

Le rapport annuel 2002 de l'Observatoire National de la Sécurité des Etablissements Scolaires et d'Enseignement Supérieur vient d'être présenté. Comme chaque année il comporte un chapitre sur la sécurité en EPS et sur les équipements (1).

Une enquête, sur l'état des équipements sportifs **intégrés aux établissements** du second degré, conduite dans cinq départements (Dordogne, Seine et Marne, Hauts de Seine, Cher et Réunion) a permis de dresser un état de la vétusté des matériels, l'adéquation à leur fonction, le type de vérification et la périodicité de l'entretien.

Il n'est pas rare de rencontrer des terrains extérieurs, des sols, des agrès d'un âge avancé (15-20 ans), quelques fois plus.

36 % des pistes, 37 % des fosses de réceptions sont jugées **inadaptées à leur fonction** par les enseignants d'EPS.



Il en est de même pour 29 % des plateaux et 26 % des sols intérieurs (une salle sur quatre !). Si les matériels de gymnastique sont particulièrement concernés (30 % des agrès inadaptés), par contre ceux soumis à une réglementation (décret du 4 juin 1996 sur les cages et buts de hand-ball, basket-ball, football...) sont jugés adaptés (81 à 85 %)... mais il en reste 15 % !

A l'exception des mêmes cages et buts pour lesquelles interviennent les bureaux de contrôles qui vérifient la solidité, ce sont **les enseignants d'EPS qui assurent très majoritairement les vérifications** des autres matériels (2).

S'ils en sont les utilisateurs principaux, les enseignants d'EPS ne possèdent pas les compétences techniques pour certains types de vérifications (autres que visuelles ou tactiles).

Il faut d'ailleurs rappeler la proposition de l'Observatoire (et c'est une revendication du SNEP) d'un contrôle périodique obligatoire de solidité.

Enfin certains matériels **ne sont jamais entretenus** ; ainsi 42 % des tapis de sol, 43 % des mini-trempe-lines, 24 % des pistes, 55 % des poteaux etc.

Le constat de carence est évident !

Ce sont directement les collectivités de rattachement (départements et régions) qui sont interpellées, car c'est à elles que revient l'obligation de résultat de conserver le matériel et les installations entretenus, en bon état de fonctionnement.

**Jean Paul TOURNAIRE**

1. Le SNEP est représenté dans la commission EPS de l'ONSEP par Jean-Paul TOURNAIRE

2. Sur le site de l'Observatoire : [www.education.gouv.fr/syst/ons/](http://www.education.gouv.fr/syst/ons/). On trouvera des documents d'aide pour assurer la sécurité des élèves, en particulier le " cahier de l'état et du suivi " pour les équipements intégrés. (voir aussi le SNEP-ATOOUT p 64 à 66).

## Accidents des étudiants STAPS

Pilotée par notre collègue J.C. MARIN de l'UFRS-TAPS de Lyon à la demande de la commission EPS de l'Observatoire, une enquête auprès de plus de mille étudiants de cette UFR a permis de préciser les conditions et les conséquences des accidents dans cette filière.

Pour ne retenir que les éléments essentiels dans cet échantillon représentatif, près des deux tiers des étudiant(e)s ont eu au moins un accident au cours des deux dernières années universitaires.

On observe un taux de blessures supérieur à la moyenne chez les rugbymen, les handballeurs, les pratiquants de sports de combat, ainsi que chez les gymnastes.

La moitié des accidents a lieu dans la spécialité de l'étudiant(e) au cours du cycle compétition/entraînement.

L'accident de gravité 2 (entorse, plaie) est le plus courant (58,7 %) et le nombre moyen de jours d'arrêt de 32.

Les blessures aux membres inférieurs représentent plus de deux tiers, et les mois de novembre, février et avril sont les plus accidentés.

Si on s'en tient aux seuls accidents se déroulant pendant les cours à l'UFR, seulement 15 % de ces accidents se traduisent par une déclaration (accident du travail) ce qui peut entraîner pour les autres la non prise en compte par l'administration d'une éventuelle invalidité permanente. Le pourcentage d'accidents déclarés par les filles est proportionnellement plus important que pour les garçons alors qu'elles ne sont pas plus blessées de façon significative.

\*Les résultats complets de l'enquête sont disponibles sur le site de l'Observatoire

## Au BOEN

disponible sur Internet à  
[www.education.gouv.fr/bo](http://www.education.gouv.fr/bo)

### Encart 14 du 3/4/2003 :

**Préparation de la rentrée 2003 dans les écoles, les collèges et les lycées** : Circ. n° 2003-050 du 28-3-2003. Elle définit les objectifs ministériels dans le cadre d'une autonomie accrue des établissements. Important !

### Encart 13 du 27/3/2003 :

**Modalités d'évaluation et de titularisation des stagiaires, lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré** : N.S. n° 2003-045 du 21-3-2003

### N 12 du 20/03/2003

**Baccalauréat** : organisation et horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat général.

**Affectation dans l'enseignement supérieur** : emplois et procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du service partagé

**Postes à la FFSU**

### N° 10 du 6/3/2003

**Dispositifs d'aide à l'installation** : permettant à des fonctionnaires du MEN de bénéficier d'aide au logement dans les zones difficiles

**Vacances d'emplois de professeur des universités et de maître de conférences**

### N° 9 du 27/02/2003

**Personnels non titulaires** : C. n° 2003-031 du 20-2-2003. Conditions et modalités de l'intégration de certains personnels non titulaires.

**CAPN suite aux élections professionnelles**

**Vacances d'emplois de professeur des universités et de maître de conférences**

# La laïcité : une vieille lune ?

*Assez fréquemment désormais, des collègues sont confrontés, à des difficultés dans l'enseignement de l'EPS au regard de convictions ou de pratiques religieuses des élèves. C'est la laïcité, qui irrigue cependant plus largement notre activité professionnelle et sociale, et la possibilité d'accéder à certaines connaissances, qui sont en cause. Cela interroge évidemment le SNEP. Nous nous proposons de faire le point dans cet article sur l'état des lieux et la genèse de la laïcité. Dans le suivant, nous reviendrons sur le contexte et sur les moyens dont nous disposons pour faire face à ces problèmes.*

taire (port du foulard, tenue non conforme ou inadaptée en EPS ou dans d'autres enseignements) ;  
– ceux qui se traduisent par le refus d'un enseignement (la natation au moment du ramadan, la lutte pour des élèves Témoins de Jéhovah ...) ou par sa contestation (biologie pour ce qui est de l'évolution ou histoire pour ce qui est de la déportation et des chambres à gaz ...);

– ceux qui se traduisent par l'affirmation orale ou écrite (tags d'une " opinion " (" vive Ben Laden ", " à bas les juifs ", " sale arabe ", " vive Le Pen " ...) ou plus gravement par des agressions verbales ou physiques d'élèves, voire de personnels. Cela a été le cas à l'égard d'élèves juifs récemment.

sommes aussi confrontés au refus de certains enseignements, des collègues témoignent, en nombre grandissant, avoir rencontré ces difficultés dans leur enseignement.

Les problèmes liés au port de signes distinctifs ostensibles d'autres religions (kippa juive, croix catholique) ou politiques sont moins souvent signalés (sont-ils moins nombreux ou leur manifestation est-elle plus " intégrée " à la société française ?)

**D'autres faits d'ordre plus général nous interrogent et notamment :**

– le débat sur l'enseignement du fait religieux, que certains voudraient dévoyer vers un enseignement religieux tendant à la catéchèse ;

– dans la suite de ce débat, l'organisation par le ministère actuel de colloques, comme celui de Clermont-Ferrand, à l'intention d'enseignants d'IUFM, marqués par une présence notoire et affichée de membres du clergé comme intervenants ;

– la préparation, par des députés UMP d'un projet de loi élargissant les possibilités de financement des établissements privés dans le même

esprit que le projet Bayrou qui avait déclenché la grande manifestation de janvier 95 ;

– les pressions du Pape pour la reconnaissance de la religion catholique comme valeur fondatrice dans la constitution européenne ;

– la pénétration accentuée, dans l'école, de l'idéologie et des pratiques marchandes (publicité, intervention de banques ou d'institutions financières, apprentissage du boursicotage, contenus discu-

tables de certains manuels scolaires ou de logiciels ...).

On le voit, nous sommes concernés et par nos préoccupations spécifiques d'enseignants d'EPS, et par des préoccupations générales liées au service public d'éducation dans sa globalité.

## LAÏCITE : UN LONG ACCOUCHEMENT

A travers ces situations, c'est bien évidemment la laïcité qui est en cause. On pourrait définir celle-ci comme la valeur ou le principe qui à la fois :

– affirme et permet pour chacun la liberté d'opinion (philosophique, politique) et de croyance ou de non-croyance (religieuse) ;

– corrélativement et indissociablement, exige par chacun le respect de cette même liberté pour autrui.

Sa prise en compte effective dans l'organisation de la vie sociale de notre nation se traduit dans le droit, notamment par l'affirmation de ces libertés, la séparation des Eglises et de l'Etat, l'absence et le refus d'une philosophie et d'une idéologie officielles.

**L'idée de laïcité et sa pratique se sont progressivement constituées au cours de notre histoire.**

**La séparation des pouvoirs temporel et spirituel**, trouve une de ses sources au sein même de la chrétienté : Saint-Thomas d'Aquin professe le fameux " rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu " ; le protestantisme enracine cette séparation et fait plus de place au " for intérieur ".

Dans l'ère d'influence européenne du christianisme, le combat multi-séculaire des Etats contre le pouvoir central catholique, se manifeste notamment par l'affirmation vigou-



## REALITES

Dans nos établissements scolaires, les enseignants font état de comportements liés à l'affirmation d'une identité, dans la quasi totalité des cas religieuse, parfois politique. On peut arbitrairement et schématiquement les classer en trois catégories :

– ceux qui se traduisent au plan de l'apparence notamment vestimen-

**Même si elles concernent une minorité très faible d'élèves, ces situations se posent en permanence.** Parfois il s'agit d'affirmations identitaires délibérées. Les cas de port du foulard dont les motivations sont diverses (affirmation religieuse, pression du milieu, moyen de ne pas être importunée ...) semblent les plus nombreux et les plus médiatisés.

**En EPS**, où, outre le foulard, nous

reuse du pouvoir politique des rois de France. On peut considérer que l'Edit de Nantes (1598), est la première concrétisation juridique de la séparation des pouvoirs et de la liberté de croyance.

**La philosophie des Lumières est un moment-clé** dans la bataille des idées relative à la liberté de pensée. **La Révolution Française** établit l'égalité religieuse garantie dans l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Les juifs deviennent des citoyens à part entière. Mais il faudra encore un siècle au moins pour aboutir aux lois scolaires laïques de 1881, 1882 et 1886, puis à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905.

La liberté d'opinion et de religion est réaffirmée dans la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948**. Le principe de laïcité l'est dans la **constitution française** de 1946 puis dans celle de 1958. Il s'applique donc à l'ensemble du territoire de la République à l'exception regrettable toutefois des départements d'Alsace et de Moselle et de certains DOM (pour des raisons historiques et politiques)

Aujourd'hui, dans un contexte qui a beaucoup évolué depuis un demi-siècle, le principe reste vivace dans notre société, même si son application est plus complexe. Le débat se trouve aussi porté, sous une forme plus ou moins explicite, au niveau européen avec les travaux de la Convention présidée par M. Giscard d'Estaing pour la rédaction d'un projet de constitution européenne.

(à suivre)

**Roland ROUZEAU**



## Le BP JEPS activités physiques pour tous : champ professionnel réduit par rapport au BEESAPT

Lors du lancement du chantier brevet professionnel (BP) par le MJS de l'époque, la philosophie était de créer un BP par emploi identifié, d'où la mise en chantier de nombreuses maquettes de formation, dont celui Activités Physiques Pour Tous (APT), qui remplacera le BEESAPT (1) le 01/01/2005.

L'arrêté du 21/03/2003 remplaçant celui de 1993 réaffirme les prérogatives du BEESAPT et des BEES 2° et 3°, concernant la direction de Centres de Vacances et de Loisirs (CVL). Pour les BP, seul le BP Loisir Tous Publics (LTP) obtient cette prérogative. Les autres BP ne le pourront que si une UC relative à cette compétence est intégrée à la formation. Le BP JEPS APT, qui se veut être un diplôme professionnel (et professionnalisant) perd une prérogative majeure du BEESAPT pourtant génératrice d'emploi : il suffit de constater le nombre de CVL recherchant, faute de BAFD, des titulaires d'un des diplômes admis en équivalence (le BEESAPT) ! Pourquoi le BP LTP a-t-il été retenu ? La comparaison des référentiels de compétences et de certification des deux

diplômes n'explique pas ce choix : le LTP possède, notamment dans les UC 5,7 et 8, des contenus relatifs à la réglementation des CVL, au projet pédagogique et à l'accueil du public. Aucune formation n'est prévue pour la gestion et l'économat, tâches essentielles de la fonction de directeur. Il est vrai que le BP APT ne propose pas les contenus réglementaires du BP LTP concernant les CVL et le BEESAPT non plus, si on s'en tient à l'arrêté de 1992, modifié 1995 ! Pour professionnaliser leurs stagiaires, quelques coordinateurs BEESAPT intègrent déjà dans l'UF 3, un module BAFD (2) de 40 heures.

Si pour le BP APT, une UC 10 (dite d'adaptation à l'emploi) relative aux compétences du BAFD est incluse (elle ne sera pas seule !) le coût de formation sera lourd et à la charge des stagiaires puisque le volume horaire minimum de 600 heures en centre passera à 800 voire 900 heures. En effet, pour assurer de réels débouchés à son titulaire, de nombreux groupes de travail ont intégré à leur formation le BNSSA (3), le permis bateau et/ou le permis transport en commun, avec des coûts conséquents.

Qui passera ce diplôme, étant donné que les stagiaires seront en auto financement pour les heures au delà du volume horaire de 600 heures pris en charge par les conseils régionaux ?

Qui embauchera des diplômés BP APT, si, pour répondre à la contrainte des 600 heures, on ôte les compétences BAFD et le BNSSA ? Les titulaires du BEESAPT risquent alors d'être très recherchés, ainsi que les dernières formations de BEESAPT qui seront organisées en 2004.

A noter que l'arrêté du 21/03/2003 permet aux titulaires du CAPEPS, CAPES, CAPET, CAPLP... d'obtenir l'équivalence du Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animation (BAFA) pour l'encadrement de CVL. On pourrait dire : enfin...

**Sébastien GAUTIER**

(1) Brevet d'Etat Educateur Sportif Activités Physiques pour Tous.

(2) Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur.

(3) Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique.

### CHARTRE INFORMATIQUE AU MINISTRE DES SPORTS :

#### *Le SNEP a veillé au respect des libertés individuelles*

Comme toutes les administrations, le Ministère des Sports a dû établir une charte d'utilisation des Techniques d'Information et de Communication (TIC). Ce projet a fait l'objet de quatre rencontres entre l'administration et les organisations syndicales représentatives des personnels, pour garantir le fonctionnement optimal des TIC tout en respectant les droits des agents. Ces réunions ont permis d'amender, de modifier, voire de supprimer certains paragraphes, qui, de par leur rédaction, pouvaient prêter à interprétations multiples (liberticides,...) alors que leur fondement était technique ! Certaines

présentations infantilisantes ont été modifiées à la demande des syndicats de la FSU, pour proposer un texte plus pédagogique pour les personnels et leur permettant un plus libre accès à ce fabuleux instrument qu'est Internet. D'autres paragraphes qui auraient pu favoriser le caporalisme de la part de chefs de service ont été supprimés !

Durant tous les travaux, les syndicats, le SNEP particulièrement, ont veillé à ce que l'outil informatique et l'accès à internet ne constitue pas un moyen de contrôle des agents, mais bien une technologie au service des agents et du public !

# Depuis 1996, la MAIF verse des revenus à des personnes n'exerçant aucune activité.


## EXCLUSIF

"Et figurez-vous que nous en sommes fiers" déclare-t-on au sein du groupe MAIF. Car aussi curieux que cela puisse paraître, une personne qui subit une perte de revenus à la suite d'un accident sans tiers responsable n'a tout simplement aucun recours. Pour cette raison, la MAIF

**"Et figurez-vous que nous en sommes fiers."**

a conçu des contrats qui couvrent, sans limitation de plafond, la perte de revenus professionnels consécutive à un accident corporel. "C'est parce que de telles situations n'ont rien de fictif que notre réponse est juste. C'est aussi ça le respect de la personne".



Rejoignez-nous :  0 810 500 810 ou [www.maif.fr](http://www.maif.fr)

PRIX APPEL LOCAL



ASSUREUR MILITANT.